

Le Mans, le 24 novembre 2011

Mme Marietta Karamanli
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Madame,

Le gouvernement vient d'annoncer la création d'une journée, voire de deux journées de carence dans la Fonction publique. Nous vous demandons de ne pas voter ces dispositions.

En effet, au nom d'une équité qui n'est appelée que lorsqu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés et les fonctionnaires, (elle n'est jamais invoquée pour faire payer les plus fortunés et par exemple, les niches fiscales ont été une nouvelle fois épargnées), cette mesure fait des fonctionnaires des boucs émissaires bien commodes. Chacun sait que les salariés du secteur privé sont majoritairement couverts par des conventions collectives qui prennent en charge ces journées de carence et ne seront donc pas pénalisés par cette mesure. Christian Jacob, président du groupe UMP à l'assemblée nationale, a estimé que telle est la situation de 75 à 80% des salariés du secteur privé.

Nous sommes conscients du problème posé pour ceux qui ne bénéficient pas de cette prise en charge et l'équité consisterait à une extension de cette prise en charge pour tous ; voire à la suppression du délai de carence, qui est de toute façon une disposition injuste.

Cette nouvelle disposition risque de pénaliser durement les fonctionnaires en mauvaise santé, les femmes enceintes qui doivent parfois s'arrêter plusieurs fois avant le début de leur congé de maternité, afin de préserver la santé de leur enfant. Il s'agira de fait de baisses de salaires importantes qui atteindront les personnels « coupables d'être malades ».

Il s'agit d'une nouvelle remise en cause du statut de la Fonction Publique, dont le gouvernement veut gommer la spécificité, et des fonctionnaires, dont le dévouement au service public permet pourtant de le faire vivre alors que la RGPP rend l'accomplissement des missions toujours plus difficiles. Pour réduire les congés maladie, il faudrait plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les Troubles musculo-squelettiques (TMS) et les Risques psychosociaux (RPS) explosent.

Nous serons très attentifs à la suite que vous donnerez à ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Ivan Gâche et Lionel Quesne
Co-secrétaires départementaux du SNES-FSU 72





2 rue Paul Ligneul 72000 LE MANS

Tél. : 02 43 28 69 58

Télécopie : 02 43 23 33 73

Mél : snes.72@nantes.snes.edu

<http://snes72.org>

Le Mans, le 24 novembre 2011

Mme Marietta Karamanli

Assemblée nationale

126 rue de l'Université

75355 Paris 07 SP